

## L'arrêté des comptes annuels (SYSCOHADA)

Date et durée
Code formation : AI205FR Durée : 3 jours Nombre d'heures : 21 heures
Description
<p>Le nouveau référentiel comptable du système <b>OHADA</b> révisé depuis le 1er janvier 2018 apporte des changements significatifs dans son cadre normatif, structurel mais aussi dans le fonctionnement des comptes, d'une part, et dans la présentation des états financiers, d'autre part. Ainsi, toutes les entreprises éligibles à ce nouveau référentiel comptable sont tenues de basculer leur comptabilité conformément à ce Système comptable OHADA. Cette formation que <b>Oo2</b> vous propose vous permettra de maîtriser toutes les composantes de ce système comptable, de réussir la transition vers le nouveau référentiel OHADA en vous donnant les clés en main ainsi que les compétences et outils qu'il faut.</p>
Objectifs
<p><b>Connaître</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les bases conceptuelles et les principes qui conditionnent la qualité des états financiers selon le Système comptable OHADA révisé</li><li>• Les règles de fonctionnement des comptes du Système comptable OHADA révisé</li><li>• Les règles d'élaboration des nouveaux états financiers</li><li>• Les innovations apportées par le Système comptable OHADA révisé</li></ul> <p><b>Savoir faire</b></p> <p>A partir des cas pratiques, être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Produire les états financiers fiables et conformes à la nouvelle réglementation du Système comptable OHADA</li><li>• Faire correctement le basculement au Système comptable OHADA révisé, à la date du 1er janvier 2018</li></ul>
Pré-requis
Aucun
Public
<p>Cette formation s'adresse aux:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Responsables comptables et financiers</li><li>• Comptables/ Techniciens supérieurs</li><li>• Adjoints au chef comptable</li></ul>

Cette formation s'adresse aux profils suivants

Comptable  
Directeur financier

Programme

### **Module 1 : Droit comptable OHADA et cadre conceptuel**

- Section 1 : Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière
- Section 2 : Cadre conceptuel et champ d'application du Système comptable OHADA révisé
- Section 3 : Hypothèses de base et principes comptables fondamentaux du Système comptable OHADA révisé
- Section 4 : Caractéristiques qualitatives de l'information financière et définitions

### **Module 2 : Modifications et innovations introduites par la réforme aux comptes de bilan et de gestion**

- Section 1 : Objectifs et principes généraux
- Section 2 : Modifications apportées aux comptes du bilan
- Section 3 : Modifications apportées aux comptes de gestion

### **Module 3 : Modifications et innovations apportées aux états financiers annuels individuels**

- Section 1 : Objectifs et structure des états financiers
- Section 2 : Règles générales de présentation
- Section 3 : Modifications et innovations apportées aux états financiers annuels du système normal
- Section 4 : Modifications et innovations apportées aux états financiers annuels du système minimal de trésorerie (SMT)

### **Module 4 : Basculement au Système comptable OHADA révisé à la date du 1er janvier 2018**

- Section 1 : Principes de base à respecter
- Section 2 : Mise en œuvre pratique

1. Frais accessoires sur achat ;
2. Frais d'acquisitions d'immobilisations ;
3. Crédit-bail ;
4. Avantages en nature du personnel ;
5. Réévaluation des bilans ;
6. Ecart de conversion ;
7. Dépréciation des stocks ;
8. Approche par les composants ;
9. Cout de démantèlement, d'enlèvement et de restauration d'un site ;
10. Inspections majeures (révisions, grosses réparations, ... ) ;
11. Valeur résiduelle et durée d'utilité d'un bien ;
12. Etats financiers annuels ;
13. Faits générateurs des ventes de biens et de prestations de services;
14. Primes de remboursement d'emprunt ;
15. Frais de constitution et d'augmentation de capital ;

16. Contrats pluri -annuels ;
17. Subventions liées à des actifs ;
18. Charges immobilisées